

MUNICIPALES
Vos élus au Conseil de Paris

CAHIER CENTRAL

1,15 €

Edition de Paris

le Parisien

75 VENDREDI 21 MARS 2008

www.leparisien.fr

N° 19763

LIGNES A HAUTE TENSION



(LP/ALAIN AUBOIROUX)

CHAMPLAN (ESSONNE).

Attention danger

ENQUETE. Les personnes habitant près des lignes à haute et très haute tension sont davantage atteintes de maladies graves, selon une étude indépendante. Voici le plan du gouvernement. **PAGES 2 ET 3**

La révolte des Tibétains continue



(LP/PHILIPPE DE POULIQUET)

NOUVELLE MANIFESTATION CONTRE LA RÉPRESSION CHINOISE, HIER À DHARAMSALA (INDE).

PAGE 4

PARTI SOCIALISTE



(PHOTOPOR/LA VOIX DU NORD/MAX ROSEREAU)

La percée de Martine Aubry

PAGE 5

JUSTICE

Chantal Sébire autopsiée

PAGE 12

PONT DE NEUILLY

Deux meurtriers pour le même crime

PAGE 15

DISPARITION D'ESTELLE

Le restaurant dévasté toujours pas indemnisé

PAGE 16

CHANSON

En studio

avec Julien Doré

PAGE 36



(LP/J.-B. QUENTIN)

LES BONNES REPRISES
 POUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT

5.500€ TTC pour l'achat d'une CITROËN D'OCCASION C8.
3.500€ TTC pour l'achat d'une CITROËN D'OCCASION C5, C4 ou XSARA PICASSO.
2.500€ TTC pour l'achat d'une CITROËN D'OCCASION C4 PICASSO, C3 ou C3 plaisir.

Reprise minimum de votre véhicule, quelle que soient l'état la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

VEHICULES D'OCCASION DE FAIBLE KILOMETRAGE
 GARANTIE DEUX ANS PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE - PRIX ATTRACTIF

| | | |
|----------------------------|-------------|----------------|
| CITROËN FELIX FAURE | Paris 15° | 01 53 68 15 15 |
| | Paris 14° | 01 45 89 47 47 |
| | Paris 19° | 01 44 52 79 79 |
| Eurocasion | Bezons | 01 39 61 05 42 |
| | Limay | 01 34 78 73 48 |
| | Colignièrès | 01 30 66 37 27 |

Cette publicité jusqu'au 31/03/08 ne concerne que les véhicules cités et ne s'applique pas aux véhicules neufs. Les prix sont en euros TTC. Les prix particuliers dans la limite des stocks disponibles, en échange de cette publicité.

R 20174 - 321 - 1,15 €



Inquiétude autour des

SANTE. Un rapport sur l'impact des rayonnements électromagnétiques affirme que l'on trouve davantage de maladies graves chez les personnes vivant près des lignes à haute tension. La secrétaire d'Etat à l'Ecologie reconnaît l'existence de risques.

LIGNES à haute tension, attention danger. Le panneau posé sur les pylônes n'a jamais paru aussi juste. Des risques pour la santé sont maintenant avérés. L'enquête menée en janvier et février par les chercheurs du Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), dont nous avons obtenu les conclusions partielles, affirme que l'on trouve davantage de maladies graves (dont des cancers) et des gênes dans la vie courante (irritabilité, maux de tête, insomnie) chez les personnes habitant tout près de ces lignes.

Une réglementation peu respectée

En 2001, d'autres études avaient déjà classé « potentiellement cancérigènes » les rayonnements électromagnétiques émis par les lignes à haute tension, lorsque l'on est à moins de 300 m de distance. Mais, par la suite, d'autres travaux, souvent financés par EDF, étaient arrivés à des conclusions plus rassurantes.

Qui croire, dans ce contexte passionnel ? Une chose est sûre : en l'état actuel des connaissances sur ce sujet très sensible, et malgré une campagne de lobbying menée dans le passé par la filière électrique, il paraît étonnant que l'on continue à construire des maisons neuves sous les lignes ou à quelques dizaines de mètres. Or, c'est le cas, comme le montrent nos différents témoignages de personnes inquiètes, dans l'ouest de la France et en Ile-de-France.

Pourtant, une réglementation existe, qui fixe à 80 m la distance minimale par rapport à une ligne à haute tension. Mais cette réglementation n'est pas toujours appliquée par les préfets. Une situation qui ne convient pas à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. Elle déplore que « l'interdiction générale de construire sous les lignes ne soit pas appliquée » et nous révèle qu'elle demande à son ministre de tutelle, Jean-Louis Borloo, d'envoyer une circulaire aux préfets pour les inciter à appliquer la réglementation sur ce point.

MARC PAYET



CLES

- **13 000 km** de lignes à très haute tension (400 000 volts) en France. EDF veut en construire de nouvelles, notamment dans l'ouest.
- **80 m.** C'est la distance minimale de la ligne HT où l'on ne doit pas construire.
- **Champs électromagnétiques.** Ils apparaissent lors du passage du courant dans un conducteur. Ceux générés par les lignes à haute tension sont dangereux pour la santé, s'ils dépassent une dose de 0,4 microteslas (l'unité de mesure des champs).
- **Leucémie.** Selon l'étude de référence de Draper, le risque de développer une leucémie de l'enfant est 1,5 à 2 fois plus élevé à proximité d'une ligne HT. Le Centre international de recherche sur le cancer a classé l'électromagnétisme « cancérogène possible ».

Une campagne de lobbying intensif

LA FILIÈRE de l'électricité a-t-elle fait pression pour minimiser l'effet des lignes à très haute tension sur la santé ? Un certain nombre d'éléments le laissent penser. Tout d'abord, il y a au moins une « double casquette » à un poste stratégique. Ainsi le professeur de médecine André Aurengo est-il à la fois au conseil d'administration d'EDF et membre de la section « risques sanitaires » au Haut Conseil de la santé, l'organisme chargé par l'Etat de l'informer sur les risques connus dans ce domaine. Il occupait déjà cette fonction au Conseil supérieur d'hygiène publique de France, qui dépendait du ministère de la Santé. Le docteur Le Ruz, de l'association Criirem, es-

time qu'« il y a conflit d'intérêts ». Contacté, André Aurengo ne voit pas de conflit, « dans la mesure où, dit-il, il a déclaré cette situation ». Il reproche, de son côté, « l'indépendance revendiquée par certains experts alors qu'ils ont en fait des conflits d'intérêts idéologiques ».

« Une stratégie pour faire face aux mouvements d'opinion »

Nommé à EDF « par le ministre de l'Agriculture Jean Glavany, et confirmé par Jean-Pierre Raffarin », André Aurengo plaide la bonne foi : « EDF a souhaité faire appel à un médecin qui avait des connaissances précises sur le sujet. C'est mon cas. Je ne vois pas où est le problème. Nous avons pu financer des études scientifiques ambitieuses sur des centaines de milliers de personnes. Elles montrent que, du point de vue sanitaire, il n'y a pas vraiment de raisons de s'inquiéter. »

Pourtant, à une époque au moins, la filière de l'électricité a mené des campagnes de lobbying pour défendre ses intérêts. Des documents



FIEE FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Direction des Affaires Techniques et Normalisation

Paris, le 21 octobre 1994

Objet : Effets des rayonnements électromagnétiques sur le corps humain
Réunion du 20 Octobre 1994

- les actions envisagées ne doivent pas se limiter au plan technique mais doivent intégrer une dimension « politique » à l'adresse des hommes politiques et des journalistes. Il faut veiller à ce que le discours tenu par tous soit le même,
- l'action de lobbying doit être dirigée vers les représentants européens

Ce document présente les consignes de communication émises par la Fédération des industries électriques et électroniques en octobre 1994.

le prouvent. La Fiee (Fédération des industries électriques et électroniques, qui rassemble les principaux opérateurs, dont EDF) a mis en place le 21 octobre 1994 « une stratégie pour faire face aux mouvements d'opinion relatifs aux effets sur le corps humain des rayonnements électromagnétiques » (voir document ci-contre). La Fédération des

industries électriques décide alors que « les actions envisagées ne doivent pas se limiter au plan technique, mais doivent intégrer une dimension politique à l'adresse des hommes politiques et des journalistes. Il faut veiller à ce que le discours tenu par tous soit le même ». Elle indique ensuite que « l'action de lobbying doit être dirigée vers les représentants eu-

ropéens ». Joint hier, Jean-Pierre Isnard, directeur des affaires techniques et de la normalisation de la Fiee, ne nie pas : « On s'est rassemblés pour défendre un produit et pour argumenter. D'autres se mobilisent en face pour dire que c'est néfaste. Chacun des adversaires accuse l'autre. » Peut-être pas avec les mêmes moyens. **M.P.**

« Les scientifiques ont des opinions diverses »

OLIVIER HERZ, directeur du service études réseaux et projets à RTE*, filiale d'EDF

EDF a étudié les effets des ondes électromagnétiques sur la santé, et finance des recherches sur ce thème. Le point sur ce sujet avec l'un de ses responsables.

Quelles sont vos réponses face aux accusations de dangerosité des lignes à haute tension ?

■ **Olivier Herz.** Les scientifiques ont des opinions diverses. Après

une première alerte en 1979 sur ce thème, nous avons mis le paquet pour financer 80 expertises et des milliers d'études, publiées dans différentes revues. Ils sont convaincus qu'il n'y a pas d'effet sur la santé des adultes. Le seul point en suspens est celui des leucémies de l'enfant. Sans avoir de preuves de cause à effet, il est vrai qu'il y a une fois et demie à deux fois plus de risques d'avoir une leucémie chez l'enfant à

proximité des lignes. Mais ce risque est à relativiser. A titre de comparaison, quand on fume, on a trente fois plus de risques d'avoir un cancer du poumon que si on ne fume pas. **Est-il pour autant raisonnable d'habiter au pied de ces lignes ?**

Nous ne sommes pas favorables à ce qu'il y ait des constructions sous les lignes. Mais on n'a pas toujours les moyens d'empêcher les lotisse-

ments de s'implanter. La réglementation prévoit une distance d'éloignement d'une centaine de mètres minimum. Toutes les habitations incluses dans une bande de 200 m sont répertoriées. Une commission d'indemnisation présidée par un magistrat propose une indemnisation au motif du préjudice visuel.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.P.
* Réseau de transport d'électricité, filiale d'EDF.

le Parisien

| | |
|-----------------------|---------|
| LE FAIT DU JOUR | 2 et 3 |
| DANS LE MONDE | 4 |
| LA POLITIQUE | 5 à 7 |
| L'ECONOMIE | 9 à 11 |
| VIVRE MIEUX | 12 à 14 |
| LES FAITS DIVERS | 15 à 17 |
| LES SPORTS | 18 à 24 |
| LE SPORT HIPPIQUE | 25 à 28 |
| LES ANNONCES CLASSEES | 29 à 34 |
| LE CARNET | 35 |
| LES SPECTACLES | 36 à 39 |
| LA TELEVISION | 39 à 42 |
| LES JEUX | 43 |
| LA METEO, L'HOROSCOPE | 44 |
| LE KENO, LE LOTO | 14 |

Retrouvez vos informations départementales, la circulation, les annonces judiciaires et légales en cahier central.

lignes à haute tension



CHAMPLAN (ESSONNE). Une enquête mesure le taux d'exposition aux rayonnements électromagnétiques des habitants de cette commune.

(LP/ALAIN AUBOIROUX.)

« Ces rayonnements posent problème »

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Pensez-vous qu'il est dangereux de vivre sous une ligne à très haute tension ?

■ **Nathalie Kosciusko-Morizet.**

J'ai beaucoup travaillé sur ces questions d'impact sur la santé des rayonnements électromagnétiques. J'ai fait venir à l'Assemblée nationale l'auteur de l'étude de référence sur le sujet, Gérard Draper, en 2004, qui avait conclu à une légère augmentation du risque de leucémie pour les enfants vivant à une grande proximité des lignes THT. Même si son enquête pêche par quelques imprécisions d'ordre méthodologique, il est indéniable que ces rayonnements électromagnétiques, émis par les lignes haute tension ou par d'autres sources, posent un certain nombre de pro-



(LP/OLIVIER CORSEAN)

blèmes et que l'on est loin de tout savoir sur cette question. C'est un sujet émergent. On a eu trop tendance à dire qu'il n'existait pas. Je voudrais que l'on fasse plus de recherches sur le sujet. J'attends avec impatience les conclusions de l'enquête lancée dans une commune de ma circonscription, Champlan en Essonne, où l'on mesure le taux d'exposition des habitants à ces rayonnements.

« *Les choses évoluent* »

En quoi consiste cette enquête ?

Une vingtaine d'habitants ont été équipés de boîtiers permettant de mesurer les impacts des différents rayonnements électromagnétiques. Ils peuvent être émis par les lignes à très haute

tension, en grand nombre à cet endroit, ou par d'autres sources électriques. On en profite pour mesurer les autres pollutions, celle de l'air notamment, ainsi que les nuisances sonores.

Avez-vous subi des pressions des opérateurs de la filière électrique ?

Pas directement. Mais je ne vous cacherai pas que l'on a eu beaucoup de mal à intéresser EDF à cette problématique. Je me suis battue pour qu'ils fassent un effort, et les choses évoluent. Dans les conclusions du Grenelle de l'environnement, j'ai obtenu que l'on mentionne comme piste de travail l'étude plus approfondie des effets des ondes électromagnétiques sur la santé. De façon générale, dans les domaines mêlant la santé et l'environnement, on assiste encore à une résistance de certains

secteurs industriels et de syndicats professionnels, qui traînent un peu des pieds. Mais les choses évoluent dans le bon sens. Nous devons aller plus loin dans l'information du public.

A-t-on encore le droit de construire un pavillon sous les lignes HT ?

Malheureusement, il n'y a pas encore d'interdiction générale. Les préfets ont, depuis la loi SRU de 2000 et un décret pris en 2004, la possibilité d'instaurer des servitudes d'utilité publique pour réglementer tous les permis de construire à proximité des lignes haute tension. Afin de favoriser l'instauration de ces servitudes, j'ai l'intention de proposer à Jean-Louis Borloo une circulaire invitant les préfets à la mettre en œuvre plus systématiquement.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.P.

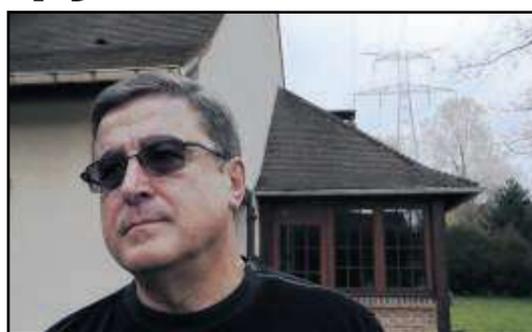
L'inquiétude de ceux qui vivent sous les pylônes

LES IMMENSES pylônes de fer et leurs cortèges de câbles électriques de 400 000 volts traversent la verte campagne d'Ille-et-Vilaine. Au sol, on les entend bourdonner. Ils acheminent le courant depuis la pointe du Cotentin jusque dans la Mayenne. Dans certains bourgs, comme à Livré-sur-Changeon, l'inquiétude monte à propos des possibles conséquences sur la santé de l'implantation des lignes à haute tension d'EDF. Ainsi, Marie-Jeanne, 65 ans, atteinte par une leucémie, estime que sa pathologie « a été provoquée par les rayonnements électromagnétiques de la ligne » qui passe à 100 m de son jardin. « J'en suis sûre, insiste-t-elle, car personne de ma famille n'a eu cette maladie. » Lorsqu'elle a évoqué cette hypothèse à sa cancérologue, celle-ci est restée « silencieuse ». Angoisse irrationnelle ou peur motivée ? Une chose est sûre, de nouveaux lotissements ont été construits à une centaine de mètres de la ligne.

Ils se sentent pris au piège

Frédéric, qui réside avec sa femme et ses trois enfants de 13, 9 et 7 ans, a acheté ici il y a cinq ans. Il ne cache pas qu'il « s'est posé la question du risque au moment de l'achat », mais son médecin l'a rassuré, lui précisant qu'on « n'avait pas de données fiables ». Mais il pourrait démentir si les enquêtes se révèlent inquiétantes. Dans sa ferme surveillée par la ligne, Jean-Claude Beaulieu est sûr de lui : « J'ai dû construire une cage de Faraday, en cuivre, pour faire baisser le niveau du courant au sol. Sinon, mes vaches produisaient beaucoup moins de lait. »

En Ile-de-France, Jean-Claude Serfati et sa femme, sont en procédure avec EDF/RTE (Réseau de transport électrique). Leur maison dans le quartier résidentiel de la



POMPONETTE (SEINE-ET-MARNE), LE 14 MARS. Jean-Claude Serfati, qui vit sous une ligne très haute tension, porte plainte contre EDF. (LP/G.GIOS.)

Pomponette, en Seine-et-Marne, est surplombée par une double ligne de 2 x 400 000 volts. Ils disent « se sentir piégés ». Ils ont de graves ennuis de santé — elle, notamment, souffre « d'usure prématurée de l'organisme » — et ils pensent que leurs pathologies sont liées aux rayonnements électromagnétiques. Ils ont porté plainte contre EDF/RTE pour ce motif. Dans une lettre, EDF leur a cité des autorités médicales affirmant que « l'ensemble des éléments dont on dispose actuellement ne montre pas que l'exposition à ces champs présente un danger pour la santé de l'homme ». L'opérateur a proposé une indemnisation, pour « préjudice visuel », de plusieurs dizaines de milliers d'euros, liée au passage de la ligne, mais elle n'a pas été acceptée.

M.P.

« Un scandale de santé publique méconnu »

DOCTEUR PIERRE LE RUZ, directeur scientifique du Criirem *

EN JANVIER et février derniers, des enquêteurs formés par le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements* ont rendu visite à des familles réparties sur 160 communes dans l'ouest de la France. En tout, 8 000 questionnaires sur l'état de santé de ces populations vont être analysés d'ici à juin. Les familles étaient réparties en deux groupes : d'une part, les personnes habitant déjà dans une zone de 300 m autour de la ligne très haute tension (THT) entre Flamanville (Manche) et Les Quintes (Mayenne), et, d'autre part, une population « témoin », loin des lignes, habitant sur le futur tracé de la ligne THT Cotentin-Maine.

Selon les premières conclusions, « des problèmes de santé focalisés sur les troubles du sommeil, de la mémoire, de l'audition, mais aussi des maux de tête et de l'irritabilité, sont plus fréquents chez les riverains proches des lignes THT que chez les autres »,

indique Pierre Le Ruz, docteur en physiologie et directeur scientifique du Criirem. Sur les 210 premiers dossiers étudiés, 58 personnes se disent « irritables », contre 38 dans la population témoin, 57 disent souffrir de troubles du sommeil, contre 41 pour les personnes éloignées de lignes, et 49 ont des « maux de tête », contre 37 pour les autres. « Nous avons aussi trouvé davantage de pathologies graves, comme des cancers, notamment des leucémies, à proximité des lignes THT. Nous attendons d'avoir toutes les données pour communiquer de façon chiffrée sur ce point. On est face à un scandale de santé publique méconnu », ajoute le docteur Le Ruz. Le Criirem espère faire paraître son étude définitive dans une revue américaine de référence en juin prochain.

M.P.

* *Criirem, association de loi 1901 composée de scientifiques et financée par la vente de ses expertises. Tél. 02.43.21.18.69.*